

HONORAIRES DE L'AGENCE 2019
(T.V.A. 20% incluse)

▪ **TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**

A la charge de l'acquéreur.

- 5 % du prix de vente T.T.C. Minimum 5.000 €
-

TARIFS LOCATIONS T.T.C.

A la charge du Bailleur et du locataire.

HONORAIRES LOCATIONS =12% du loyer annuel, soit 6 % chacun, ou

Rédaction du bail et annexes	8 €/m ²
Etat des lieux d'entrée.....	3 €/m ²
Etat des lieux de sortie	3 €/m ²
Inventaire mobilier.....	60 €

▪ **Imprimés = A la charge du Bailleur (T.T.C).**

Dossier locatif = (Baux + notice d'information + état des lieux + charges récupérables + réparations locatives).....	45 €
Acte de caution solidaire.....	15 €
Carnet de quittances.....	8 €